

RÈGLEMENT DU JEU PYREX®
« ET QUE ÇA SAUTE !! »
Du 1^{er} janvier 2026 au 31 mars 2026
Jeu avec obligation d'achat disponible en France Métropolitaine
(hors Corse, Monaco et DROM-COM)

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

La société INTERNATIONAL COOKWARE, au capital de 26 169 760 €, dont le siège social est situé à Châteauroux (36000) – 85 allée des Maisons Rouges, immatriculée sous le numéro n° 399 311 315 RCS Châteauroux (ci-après « la Société Organisatrice »), organise en France métropolitaine ((hors Corse, Monaco et DROM-COM).) pour sa marque PYREX®, dans les magasins participants, un jeu avec obligation d'achat intitulé « ET QUE ÇA SAUTE !! » (ci-après « **le Jeu** ») du 1^{er} janvier 2026 (8h00) au 31 mars 2026 (23h59). Les modalités de participation au Jeu et les modalités de désignation des gagnants sont décrites dans ce présent règlement. Ce Jeu est accessible via l'url suivante : www.jeu-chandeleur.fr (ci-après « **le Site** »).

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure au 1^{er} jour de l'opération, résidant en France Métropolitaine (hors Corse, Monaco et DROM-COM), à l'exclusion des membres de la Société Organisatrice et des sociétés liées aux enseignes participantes, des personnes ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du Jeu, ainsi que des membres de leur famille en ligne directe. Toute participation à ce Jeu doit obligatoirement respecter les conditions d'utilisation du présent règlement.

Pour participer, vous devez acheter un produit PYREX® « CHANDELEUR » (liste exhaustive des produits éligibles en annexe) soit dans un magasin participant soit sur le site internet « www.pyrex.fr », et conserver votre preuve d'achat qui vous sera demandée lors de la participation. Pour jouer il est nécessaire d'avoir un accès Internet personnel et de disposer d'une adresse email électronique et d'un numéro de téléphone valide.

La participation au Jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations, des règles de déontologie en vigueur sur internet (éthique, charte de bonnes conduites, etc.) ainsi que les lois et règlements en vigueur en France.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure tout participant ne respectant pas l'équité du Jeu.

Il est rappelé que la participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudonymes, avec des preuves d'achats identiques, avec plusieurs adresses emails et ce, quel que soit le nombre d'adresses électroniques dont il dispose, ou pour le compte d'autres participants.

Aucun autre moyen de participation, notamment par courrier, ne sera pris en compte.

ARTICLE 3 : ANNONCE DU JEU

Le Jeu est ouvert sur la durée complète de l'opération du 1^{er} janvier 2026 au 31 mars 2026 inclus dans les magasins participants à l'opération.

Le Jeu est porté à la connaissance du public via des éléments publicitaires disposés dans les magasins participants à l'opération, via des prospectus publicitaires des enseignes de distribution, via de la communication digitale (site internet et réseaux sociaux de la marque Pyrex®).

ARTICLE 4 : INSCRIPTION ET MODALITÉS DE PARTICIPATION

La participation au Jeu se fait exclusivement par voie électronique via le réseau Internet à l'adresse www.jeu-chandeleur.fr

Pour participer, l'utilisateur doit :

1. Acheter un produit de la marque PYREX® « CHANDELEUR » (liste exhaustive des produits éligibles en annexe) dans un magasin participant ou sur le site internet « www.pyrex.fr » entre le 1^{er} janvier 2026 et le 31 mars 2026.
2. Se rendre sur le site www.jeu-chandeleur.fr entre le 1^{er} janvier 2026 et le 15 avril 2025 (23h59), muni de sa preuve d'achat justifiant de l'achat d'un produit PYREX®.
3. Compléter le formulaire de participation en ligne en remplissant les champs obligatoires.
4. Télécharger une photo du ticket de caisse justifiant l'achat du produit de la marque PYREX® « CHANDELEUR » daté entre le 1^{er} janvier 2026 et le 31 mars 2026 **en entourant impérativement la date d'achat et le nom du produit**.
5. Participer en cliquant sur « Je participe ».

Le nombre de participations est limité à une seule par foyer (caractérisé par les mêmes noms et/ou même adresse postale), nonobstant le nombre de produits PYREX® achetés. Il ne sera attribué qu'un seul lot principal par foyer. La Société Organisatrice se réserve le droit de disqualifier, à tout moment et sans préavis, les participants se livrant à toute manœuvre frauduleuse ou destinée à contourner les stipulations du présent règlement.

La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier que sont réunies les conditions de participation au Jeu. Les personnes ne remplissant pas ces conditions ou refusant de fournir la preuve de leur admissibilité seront automatiquement exclues du Jeu et ne pourront réclamer aucune dotation.

Il est précisé que toute participation avec des informations manquantes, fausses, incomplètes ne sera pas prise en compte.

ARTICLE 5 : MODE DE DESIGNATION DES GAGNANTS

5.1 Par instants gagnants

L'attribution de chaque dotation prévue à l'article 6.1 est faite selon le système dit « instants gagnants ouverts ». Sera déclaré gagnant le premier joueur qui participe au Jeu au moment de l'instant gagnant prédefini par la Société Organisatrice.

Cent (100) instants gagnants sont prédéterminés de façon aléatoire par la Société Organisatrice avant le début du Jeu et déposés auprès de la société Commissaire de Justice Marc Lelièvre, SELARL Legahuis Conseils, 5 rue de la Lionne, 45000 Orléans.

Si la validation du formulaire d'inscription correspond à un instant gagnant (date et heure françaises de connexion faisant foi), il sera indiqué au participant qu'il a gagné. Dans le cas contraire, il sera indiqué au participant qu'il a perdu. Dans l'hypothèse où plusieurs connexions gagnantes interviendraient pendant un même instant gagnant, c'est le premier participant à l'instant gagnant donné à être enregistré par le serveur, qui se verra attribuer la dotation correspondante.

Si la validation du formulaire n'est pas validée au moment de l'instant gagnant, le premier formulaire d'inscription validé après l'instant gagnant remportera le Lot.

Il n'est autorisé qu'un seul gagnant par foyer (même nom, même prénom, même adresse postale et/ou email) pendant toute la durée du Jeu. Il est également rappelé qu'un seul lot sera attribué par gagnant.

Toute information d'identité ou d'adresse postale ou preuve d'achat fausse entraîne l'exclusion du gagnant du Jeu. À ce titre, la Société Organisatrice se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant la remise de la dotation, dans la mesure où il est rappelé qu'aucune personne mineure ne pourra prétendre aux dotations mises en jeu dans le cadre des présentes.

La présentation d'une capture d'écran ne fait pas foi de gain.

Dans le cas où l'une des conditions de participation énoncées dans l'article 4 ne seraient pas respectées, la Société Organisatrice se réserve le droit de remettre en jeu l'instant gagnant non attribué.

5.2 Par tirage au sort

Un tirage au sort sera effectué en fin de jeu parmi l'ensemble des participations conformes pour déterminer le gagnant de la dotation prévue à l'article 6.2. La preuve d'achat de la personne tirée au sort sera vérifiée par nos services.

Le tirage au sort sera effectué par l'huissier de justice dépositaire du règlement de jeu, la SELARL Legahuis Conseils, Commissaire de justice à Orléans.

Toute information d'identité ou d'adresse postale ou preuve d'achat fausse, incomplète ou illisible entraîne l'élimination immédiate du participant. À ce titre, la Société Organisatrice se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant lors de la remise de la dotation, dans la mesure où il est rappelé qu'aucune personne mineure ne pourra prétendre à la dotation mise en jeu dans le cadre du présent règlement.

La présentation d'une capture d'écran ne fait pas foi de gain.

Le gagnant sera averti de son gain dans les quinze (15) jours suivant le tirage au sort par un appel téléphonique afin de bien vérifier les coordonnées transmises.

Dans le cas où un gagnant ne pourrait être contacté dans les quinze (15) jours après réception de sa désignation en tant que gagnant ou en cas de coordonnées manquantes, inexactes, ou dans le cas où il serait dans l'impossibilité de produire l'ensemble des justificatifs demandés (ticket de caisse) il sera alors réputé avoir renoncé à son lot sans qu'aucune indemnité de quelle que nature que ce soit ne puisse être réclamée à la Société Organisatrice.

ARTICLE 6 : DDOTATIONS

Les dotations mises en jeu sont les suivantes :

6.1 Dotations par instants gagnants

Chaque participant a la possibilité de gagner l'un des cent (100) produits Vahiné mis en jeu.

6.2 Dotation par tirage au sort

Chaque participant a la possibilité de gagner une crêpe party pour vingt (20) personnes à son domicile d'une valeur de 2 100 € TTC comprenant :

- L'intervention d'un crêpier à domicile pour la préparation des crêpes,
- Les frais de déplacement du crêpier,
- L'achat des ingrédients pour un large choix de crêpes
- La mise à disposition de la décoration selon le thème choisi (exemple à titre indicatif : lanternes, coussins, guirlandes, fanions, etc.)
- La livraison au domicile du gagnant d'une sélection gourmande : softs, cidre, chocolats, bonbons, etc...et des toppings de la marque Vahiné
- La livraison d'une enceinte Bluetooth
- La livraison d'un appareil photo instantané pour immortaliser cette fête entre amis

Prestation réalisable au domicile du gagnant en France Métropolitaine sous réserve de disponibilité (hors Corse, Monaco et DROM-COM).

La prestation ne comprend pas :

- L'assurance annulation
- Le supplément de personnes

6.3 Pour toutes les dotations

La valeur indiquée pour chaque lot correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du présent règlement. Elle est donnée à titre indicatif et est susceptible de subir des variations.

L'ensemble des visuels et photos présentés sur les différents supports de communication sont non contractuels et pourront donc faire l'objet de différence avec la réalité.

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier, selon les circonstances, la nature des dotations ou de proposer des biens de même valeur.

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation, ne sont ni transmissibles, ni échangeables contre un autre lot, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement partiel ou total. En conséquence, il ne sera répondu à aucune réclamation d'aucune sorte.

ARTICLE 7 : REMISE DES DOTATIONS

7.1 Remise des dotations

Dotations par instant gagnant

Les gagnants recevront un premier email de confirmation de participation à l'adresse email indiquée lors de leur participation. A l'issue de ce mail, et après vérification de la preuve d'achat, les gagnants recevront un deuxième email, sous 2 jours ouvrés, confirmant ou refusant le gain.

Les gagnants recevront leur lot dans un délai de six (6) à huit (8) semaines maximum à compter de la fin du jeu à l'adresse postale renseignée dans leur formulaire de participation.

La Société Organisatrice ne sera pas tenue d'attribuer le lot si le gagnant n'a pas saisi correctement ses coordonnées dans le formulaire, ou s'il ne s'est pas conformé au présent règlement.

Dotation par tirage au sort

A chaque participation, le participant est inscrit au tirage au sort organisé à la fin de l'opération.

Le tirage au sort, effectué par l'étude SELARL LEGAHUIS CONSEILS, Commissaire de justice à Orléans, aura lieu le 20 avril 2026. A l'issue du tirage au sort, la Société Organisatrice contactera directement le gagnant pour lui annoncer son gain. Le gagnant recevra un email pour organiser son expérience.

7.2 Responsabilité

La Société Organisatrice ne saura être tenue responsable des retards, pertes, avaries, manque de lisibilité des cachets, du fait des services postaux, intervenues lors de la livraison.

A toutes fins utiles, il est précisé qu'en cas d'impossibilité de contacter le gagnant, la Société Organisatrice se réserve le droit d'attribuer la dotation correspondante à un autre participant.

Les dotations ne sont pas interchangeables contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront donner lieu à un remboursement partiel ou total. En cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, la Société Organisatrice se réserve à tout moment le droit de remplacer un lot proposé par un lot d'une valeur équivalente. Aucune contestation ni réclamation concernant les lots intervenant après la clôture du Jeu ne pourra être admise.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable de l'envoi des mails d'information du gain à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant ou du fait d'un blocage relatif à l'opérateur ou au service de messagerie du gagnant.

Les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile. Toute information d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'exclusion du gagnant au Jeu. A ce titre, la Société Organisatrice se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant lors de la remise de la dotation, dans la mesure où il est rappelé qu'aucune personne mineure ne pourra prétendre aux dotations mises en jeu dans le cadre des présentes.

Les participants sont informés que la vente ou l'échange de dotations sont interdits.

Les dotations qui, pour quelque raison que ce soit, n'auraient pu être attribuées, resteront la propriété exclusive de la Société Organisatrice qui pourra en disposer librement.

Dans l'hypothèse où le gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelque raison que ce soit, bénéficier de tout ou partie de la dotation gagnée, dans les conditions décrites dans le présent règlement, il perd le bénéfice complet de ladite dotation et ne peut prétendre à une quelconque indemnisation ou contrepartie. La dotation restera quant à elle la propriété exclusive de la Société Organisatrice qui pourra en disposer librement.

Article 8 : FRAUDE ET RESPECT DES REGLES

Participer au Jeu implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres participants.

Le participant s'interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du présent règlement.

La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre toute personne qui tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de la participation au Jeu. Toute falsification entraîne l'élimination immédiate du participant.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations au Jeu, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux participations des gagnants.

En tout état de cause, la Société Organisatrice se réserve le droit d'éjecter, de disqualifier ou d'invalider les gains de toute personne ne respectant pas totalement le présent règlement.

ARTICLE 9 : RESPONSABILITE DE LA SOCIETE ORGANISATRICE

La responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à la délivrance des dotations effectivement et valablement gagnées.

Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via le Site.

Plus particulièrement, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

La Société Organisatrice dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du Jeu.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au Site ou à y jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau ou dû à des actes de malveillances.

L'utilisation de robots ou de tout autre procédé similaire permettant de trouver le point gagnant de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur, pour toutes les sessions du Jeu.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des gagnants. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler l'opération en cas de force majeure. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait, et ce sans qu'une quelconque indemnisation ne soit due aux participants.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté, des dysfonctionnements techniques, des bugs informatiques ou tout autre problème technique impacteraient le bon déroulement du Jeu ou la liste des gagnants. Les plaignants ne pourraient alors prétendre à quelques dotations que ce soit.

La Société Organisatrice fournira ses meilleurs efforts pour permettre un accès au Jeu présent sur le Site à tout moment, sans pour autant être tenue à aucune obligation d'y parvenir. La Société Organisatrice pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour ou de maintenance, interrompre l'accès au Site et au Jeu qu'il contient.

La Société Organisatrice ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences.

La Société Organisatrice s'engage à mettre tous ses moyens en œuvre avec ses prestataires pour que le système de détermination des gagnants et l'attribution des dotations soient conformes au règlement du présent Jeu. Si malgré cela une défaillance survenait et affectait le système de détermination des gagnants, la Société Organisatrice ne saurait être engagée à l'égard des participants au-delà du nombre de dotations annoncé dans le règlement du Jeu et dans la publicité accompagnant le présent Jeu.

En outre, la responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique (notamment en ce qui concerne l'acheminement des dotations).

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du réseau Internet, ni de retard, perte ou avaries résultant des services postaux et de gestion.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne peut être recherchée concernant tous les incidents qui pourraient survenir du fait de l'utilisation de la dotation attribuée.

ARTICLE 10 : CONDITIONS DE REMBOURSEMENT DES FRAIS

Les frais de participation, en ce compris l'achat d'un produit PYREX®, ne sont pas remboursés.

ARTICLE 11 : COLLECTE ET COMMUNICATION DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL ET PROTECTION DE LA VIE PRIVEE

Les informations à caractère personnel, et notamment celles à caractère nominatif, communiquées par les participants, feront l'objet d'un traitement informatique sous la responsabilité de la Société Organisatrice et de son responsable du traitement. Elles pourront être communiquées aux prestataires de service et sous-traitants pour l'exécution de travaux effectués pour son compte dans le cadre du présent Jeu. Les conditions dans lesquelles vos données personnelles seront protégées sont détaillées ci-dessous.

11.1. PREAMBULE

Toutes les données personnelles que nous obtenons dans le cadre du Jeu seront stockées dans un ou plusieurs fichiers en tenant compte de la législation en vigueur en France (loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles) et le Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques en lien avec le traitement des données à caractère personnel et concernant la libre circulation de ces données (l'ensemble de cette réglementation étant ci-après désignée le « RGPD »).

Les données personnelles sont traitées pour pouvoir informer les participants de manière efficace sur le déroulement du Jeu. Chaque participant dispose, conformément au RGPD, d'un droit d'information, de consultation, d'accès, de correction, d'opposition, d'un droit à l'oubli, d'un droit de transférabilité des données et d'un droit d'opposition au profilage et au traitement automatique.

11.2 EXECUTION DU JEU

Pour pouvoir participer, le participant doit suivre la procédure indiquée dans le règlement de Jeu et envoyer les informations demandées dans le formulaire de participation.

Lorsqu'une personne physique valide sa participation au Jeu, la Société Organisatrice et/ou ses prestataires de service et sous-traitants collectent et traitent les données personnelles des participants uniquement dans le but légitime d'administration et d'exécution du Jeu. Tout est mis en œuvre pour protéger votre vie privée et vous garantir une sécurité maximale quant à la protection de vos données personnelles.

11.3 QUELLES DONNEES PERSONNELLES SONT RECUEILLIES OU TRAITEES LORS DE VOTRE PARTICIPATION AU JEU ?

Nous recueillons et traitons les données personnelles que le participant saisit dans le formulaire de participation en ligne. Les données personnelles que nous collectons pourront être les suivantes :

- Pour la participation au Jeu :
 - Le lieu et date d'achat des produits
 - Le nom
 - Le prénom
 - L'e-mail
 - Le téléphone mobile
 - L'adresse complète (numéro, rue, complément d'adresse, code postal et ville)
 - Le code-barres des produits
 - La preuve d'achat
- Si vous êtes désigné gagnant :
 - Le nom
 - Le prénom
 - L'e-mail
 - Le téléphone mobile
 - La date de naissance
 - L'adresse complète (numéro, rue, complément d'adresse, CP et ville)
 - La preuve d'achat
- En cas de réclamation et/ou contrôle de conformité :
 - La pièce d'identité (en cas de contrôle par nos services de la conformité de participation)

Nous ne collectons et traitons aucune donnée sensible sur les participants (à savoir aucune donnée ne nous permettant de déduire l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques, les données d'affiliation à un syndicat, les données relatives à la santé ou à l'orientation sexuelle). Il est dès lors demandé aux participants de ne pas saisir de telles données lors de la participation au Jeu. Si des données sensibles sont tout de même fournies, le participant accepte que ces données soient traitées conformément aux conditions de cette déclaration de la protection de la vie privée.

Enfin il est rappelé que les données dont la communication est obligatoire sont clairement identifiées. Par conséquent, les personnes qui exercent le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu sont réputées renoncer à leur participation.

11.4 POURQUOI LES DONNEES PERSONNELLES SONT COLLECTEES LORS DE VOTRE PARTICIPATION ?

Les données personnelles que les participants au Jeu transmettent sont nécessaires pour permettre le bon déroulement responsable, légitime et efficace du Jeu. Nous traitons vos données personnelles uniquement pour les besoins suivants :

- Gestion des inscriptions et détermination des gagnants
- Confirmation de gain après vérification de vos preuves d'achat
- Gestion de l'attribution des lots et leur acheminement
- Prise de contact avec le participant dans le cadre de l'opération
- Gestion des réclamations et des contestations
- Détection et lutte contre la fraude
- Réalisation des statistiques à des fins marketing
- Si le participant y a consenti spécifiquement :
 - o L'envoi de la Newsletter et d'offres promotionnelles
 - o L'information du participant du lancement de jeux-concours ou autres opérations marketing par la Société Organisatrice

11.5 QUELLES SONT LES CONDITIONS DE MON CONSENTEMENT ?

En participant au Jeu, les participants acceptent d'adhérer en totalité et en pleine conscience au présent règlement de Jeu et autorisent ainsi explicitement la Société Organisatrice à traiter les données personnelles qu'ils ont fournies conformément aux conditions de ce règlement et aux règles en vigueur en France régies par le RGPD dans le but légitime du Jeu.

Par ailleurs, les gagnants autorisent expressément la Société Organisatrice à utiliser pendant une durée qui n'excède pas douze mois, leurs noms et prénoms dans le cadre de tout message ou manifestation publicitaire ou promotionnelle, sur tout support et tout média, sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que ceux nés de l'attribution du lot gagné.

Le participant exprime son consentement à la collecte et au traitement de ses données à caractère personnel en cochant la case correspondant lors de son inscription à l'opération.

Si le participant refuse la collecte et le traitement de ses données à caractère personnel, il est informé qu'il ne pourra pas valider sa participation à l'opération, en particulier, en cas de gain d'un ou plusieurs dotations, il ne pourra pas les recevoir.

Conformément à la législation française et européenne, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, d'un droit à la portabilité et d'un droit au retrait du consentement des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en envoyant un courrier à l'adresse suivante :

International Cookware
Jeu « Je craque pour la chandeleur »
85, allée des Maisons Rouges

36000 Châteauroux

Ou par email à l'adresse suivante : dataprotectionofficer@lmfv.fr

A compter de votre demande, vos données personnelles seront supprimées – sous réserve de dispositions légales ou réglementaires - et il ne vous sera plus possible de participer à l'opération à compter de cette date.

Le responsable du traitement est :

International Cookware
85, allée des Maisons Rouges
36000 Châteauroux

En cas de difficultés en lien avec la gestion de vos données personnelles dans le cadre de l'opération, le participant peut adresser une réclamation auprès de la CNIL – 3, place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.

11.6 COMMENT SERONT TRAITEES LES DONNEES PERSONNELLES COLLECTEES DANS LE CADRE DU PRESENT JEU ?

Seul le responsable du traitement, les prestataires de service et les sous-traitants ont accès aux données à caractère personnel du participant pour les seuls besoins du Jeu. Le participant est informé que le responsable du traitement, tel que décrit par le RGPD, transmettra les données personnelles aux prestataires de service et aux sous-traitants désignés qui effectueront les traitements nécessaires dans le cadre du Jeu au nom et pour le compte de la Société Organisatrice.

Le participant est informé que la Société Organisatrice pourra être amenée à confier le traitement des données aux partenaires suivants :

- Agence 5^{ème} Etage, 2/4 boulevard Jean Jaurès, 45000, Orléans : pour la gestion partielle ou complète de l'opération
- LA PUB EN VERT, La grange au doyen, 89510 Veron : pour la gestion logistique et l'expédition des dotations
- L'étude SELARL LEGAHUIS CONSEILS, 5 rue de la Lionne, 45000, Orléans : pour l'administration juridique du Jeu

Les participants acceptent en conséquence que les données à caractère personnel qu'ils ont fournies soient transmises aux prestataires et sous-traitants ci-dessus pour le traitement des données dans le cadre du Jeu. Les sociétés intervenant pour la totalité ou pour partie dans l'organisation du Jeu adoptent des mesures de sécurité suffisantes lors du transfert et du traitement des données à caractère personnel du participant afin d'éviter toute publication ou tout accès aux données transférées non autorisé.

11.7 QUELLE EST LA DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES PERSONNELLES ?

Les données personnelles du participant obtenues dans le cadre de ce Jeu seront stockées par les prestataires et sous-traitants pendant toute la durée du Jeu. A la fin du Jeu, l'ensemble des données seront détruites par les sous-traitants et prestataires, seule la Société Organisatrice se réserve le droit de conserver à compter de la fin du Jeu et pour une durée mentionnée dans la politique de confidentialité de la marque, l'ensemble des données récoltées dans le cadre du Jeu afin de conserver la preuve de votre participation, l'identification des gagnants et l'envoi des dotations pour la défense des droits de la Société Organisatrice.

A l'échéance de la période mentionnée ci-dessus, les données du participant sont entièrement supprimées du système de la Société Organisatrice sans qu'aucune copie ne soit gardée par le responsable du traitement, le ou les sous-traitants et ses partenaires.

11.8 CONCLUSION

Pour participer au Jeu, le participant devra valider et donner son consentement à la mention obligatoire présente dans le formulaire en ligne :

« J'accepte le présent règlement de jeu et pour les besoins du jeu, j'autorise la Société Organisatrice à collecter mes informations personnelles, mon adresse complète et mes justificatifs d'achat. Ces données pourront être communiquées aux prestataires de service et sous-traitants pour l'exécution de travaux effectués pour son compte dans le cadre du présent jeu. Ces données seront conservées pendant toute la durée de l'opération ».

Les informations à caractère personnel, et notamment celles à caractère nominatif, communiquées par les participants, feront l'objet d'un traitement informatique sous la responsabilité de la Société Organisatrice.

Il sera également proposé au participant de donner son consentement à des fins commerciales dont la formulation est la suivante :

« Je consens à ce que les données recueillies puissent être transmises et exploitées par la Société Organisatrice à des fins commerciales, de prospection, de communication ou de promotion et puissent être communiquées aux prestataires de service et sous-traitants pour l'exécution de travaux effectués pour son compte. L'ensemble des données personnelles collectées dans le cadre de ce présent jeu sont conservées pendant une durée maximale indiquée dans les mentions légales de la Société Organisatrice à compter de la validation de la participation ».

Les données dont la communication est obligatoire sont clairement identifiées. Par conséquent, les personnes qui exercent le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu sont réputées renoncer à leur participation.

ARTICLE 12 : REPRODUCTION INTERDITE DU REGLEMENT DE JEU

La reproduction partielle ou complète de ce présent règlement de jeu est formellement interdite. Ce règlement et l'ensemble de son contenu constituent une œuvre protégée et est régi par les lois en vigueur sur la propriété intellectuelle.

En tout état de cause, l'usage ou la reproduction est interdite sans l'accord préalable de l'auteur sans quoi il serait susceptible d'en constituer une contrefaçon, possible de sanctions pénales.

ARTICLE 13 : ACCEPTATION DU REGLEMENT & DEPOT DU REGLEMENT DE JEU

Le participant reconnaît que le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière et sans réserve du présent règlement déposé auprès de l'Etude d'Huissiers SELARL LEGAHUIS CONSEILS, 5 rue de la Lionne à ORLEANS (45000).

ARTICLE 14 : LOI APPLICABLE, CONTESTATION ET LITIGES

Le Jeu et le présent règlement sont soumis au droit français. Il est rappelé que le présent règlement reste disponible en libre accès sur le Site de Jeu.

En cas de désaccord persistant relatif à l'interprétation et l'application du présent règlement, il est possible de recourir à une procédure de médiation conventionnelle, ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends, le litige relèvera des juridictions compétentes. Toute contestation ou réclamation devra être adressée à la Société Organisatrice à l'adresse suivante : **Agence 5^{ème} Etage – « Jeu Pyrex® – ET que ça saute !! » - 2/4 boulevard Jean Jaurès – 45000 ORLEANS.**

IL EST RAPPELÉ QUE TOUTE REPRODUCTION DE CE PRÉSENT RÈGLEMENT DE JEU EST TOTALEMENT INTERDITE SANS L'AUTORISATION DE SON AUTEUR.

Extrait de règlement de jeu : Jeu avec obligation d'achat organisé par la société International Cookware du 01/01/2026 au 31/03/2026 inclus, ouvert à toute personne majeure résidant en France Métropolitaine (hors Corse, Monaco et DROM-COM). Dotations mises en jeu : 100 produits Vahiné par instants gagnants et une crêpe party à domicile d'une valeur de 2 100 € TTC par tirage au sort.

Pour participer, achetez 1 produit Pyrex® Chandeleur (crêpière, jatte, verre doseur...) dans un magasin participant à l'opération ou sur le site internet « www.pyrex.fr » et rendez-vous sur le site www.jeu-chandeleur.fr; remplissez votre formulaire, téléchargez une photo du ticket de caisse justifiant l'achat d'un produit Pyrex® Chandeleur entre le 01/01/2026 et le 31/03/2026 en entourant impérativement la date et le nom du produit.

Le règlement complet est déposé auprès de la SELARL LEGAHUIS CONSEILS, 5 rue de la Lionne à ORLEANS (45000) et est disponible en libre accès sur le site du Jeu. Droit d'accès, de modification et de retrait de vos données personnelles sur demande formulée par mail à dataprotectionofficer@lmfv.fr en précisant l'intitulé de l'opération « www.jeu-chandeleur.fr ».

ANNEXES

Liste des produits concernés :

Référence	Code EAN	Désignation
-----------	----------	-------------

PÂTISSERIE VERRE		
Bake & Enjoy		
198B000/7148	5010762010655	Moule à tarte avec poignées 26* 23 cm Pyrex Bake & Enjoy
812B000/7246	3137610000759	Moule à tarte 25 cm Pyrex Bake & Enjoy
813B000/7246	3137610000766	Moule à tarte 28 cm Pyrex Bake & Enjoy
814B000/7146	3137610000773	Moule à tarte 31 cm Pyrex Bake & Enjoy
818B000/7246	3137610000797	Moule à quatre quarts 26 cm Pyrex Bake & Enjoy
828B000/7246	3137610000834	Moule à manqué 26 cm Pyrex Bake & Enjoy
835B000/7244	3137610000872	Moule à cake 28 cm Pyrex Bake & Enjoy
836B000/7144	3137610000889	Moule à cake 31 cm Pyrex Bake & Enjoy
833B000/7244	3137610000865	Moule à soufflé 21 cm Pyrex Bake & Enjoy
291B000/7116	5010762010761	Plaque de cuisson 32 * 26 cm Pyrex Bake & Enjoy
PÂTISSERIE METAL		
Asimetria		
AS06BU0/7146	3426470267496	Moule à 6 muffins 6,50 cm Pyrex Asimetria
AS12BU0/7146	3426470267540	Moule à 12 muffins 6,50 cm Pyrex Asimetria
AS20BA0/7146	3426470267472	Moule à manqué 20 cm Pyrex Asimetria
AS26BA0/7146	3426470267489	Moule à manqué 26 cm Pyrex Asimetria
AS14BS0/7146	3426470278300	Moule à charnières rond 14 cm Pyrex Asimetria
AS20BS0/7144	3426470267526	Moule à charnières rond 20 cm Pyrex Asimetria
AS26BS0/7144	3426470267533	Moule à charnières rond 26 cm Pyrex Asimetria
AS24BS0/7144	3426470282840	Moule à charnières carré 24 cm Pyrex Asimetria
AS26DT0/7144	3426470278294	Moule à charnières 2 en 1 26 cm Pyrex Asimetria
AS26BL0/7146	3426470267458	Moule à cake 26 cm Pyrex Asimetria
AS30BL0/7146	3426470267465	Moule à cake 30 cm Pyrex Asimetria
AS06BL0/7146	3426470275446	Mini cake 6 cavités 6,50 cm Pyrex Asimetria
AS27BN0/7146	3426470267502	Moule à tarte 27 cm Pyrex Asimetria
AS30BN0/7146	3426470267519	Moule à tarte 30 cm Pyrex Asimetria
AS33BV0/7146	3426470267441	Plaque à pâtisserie 33 * 25 cm Pyrex Asimetria
AS25BQ0/7146	3426470271653	Moule à tarte fond amovible 25 cm Pyrex Asimetria
AS22BY0/7146	3426470271660	Moule à kougloff 22 cm Pyrex Asimetria
AS04SX0/7140	3426470271684	Set de 4 tartelettes fond amovible 10 cm Pyrex Asimetria
AS28WN0/7146	3426470271691	Moule à brownie 28 * 22 cm Pyrex Asimetria
AS14BS0/7146	3426470278300	Moule à charnières rond 14 cm Pyrex Asimetria
AS20BS0/7144	3426470267526	Moule à charnières rond 20 cm Pyrex Asimetria
AS26BS0/7144	3426470267533	Moule à charnières rond 26 cm Pyrex Asimetria
AS24BS0/7144	3426470282840	Moule à charnières carré 24 cm Pyrex Asimetria
AS25BQ0/7146	3426470271653	Moule à tarte fond amovible 25 cm Pyrex Asimetria
PREPARATION		
Jattes		
404B000/7046	3426470270137	Jatte vintage 27 cm Pyrex Classic
178B000/7140	5010762010587	Jatte 14 cm Pyrex Classic
179B000/7140	5010762010594	Jatte 17 cm Pyrex Classic
180B000/7146	5010762010600	Jatte 21 cm Pyrex Classic
181B000/7146	5010762010617	Jatte 24 cm Pyrex Classic
178P000/7046	3426470023313	Jatte avec couvercle 14 cm Pyrex Prep & Store

179P000/7043	3426470023320	Jatte avec couvercle 17 cm Pyrex Prep & Store
180P000/7143	3426470023337	Jatte avec couvercle 21 cm Pyrex Prep & Store
180PVA8/8043	3426470302630	Jatte Pyrex 2L décor Vahiné
Verres doseurs et brocs		
259B000/7016	3426470263733	Broc mesureur Pyrex Classic
263B000/7146	5010762010631	Broc mesureur Pyrex Classic
264B000/7146	5010762010648	Broc mesureur Pyrex Classic
264P000/7046	3426470277082	Broc mesureur avec couvercle Pyrex Classic
264PVA8/8046	3426470302647	Broc mesureur avec couvercle jaune
888B000/7146	3137610000964	Verre mesure 10 cm Pyrex Classic
LABBK25/7040	3426470024396	Doseur 0,25L Pyrex Kitchen Lab
LABBK50/7046	3426470024389	Doseur 0,5L Pyrex Kitchen Lab
LABBK75/7046	3426470024372	Doseur 0,75L Pyrex Kitchen Lab
888BVA8/8046	3426470302654	Verre mesure décor Vahiné
Dessus de cuisinière		
FE25BK5/7246	3426470278355	Crêpière non inductive Pyrex Festive 25cm 25 * 25 cm
FE25BK6/7046	3426470278362	Crêpière inductive Festive 25cm 25 * 25 cm Festive+
FE25BKV/8046	3426470302142	CREPIERE PX 25 VAHINE
FE28BKV/8140	3426470303224	CREPIERE PX 28 VAHINE
FE25BK6/7046	3426470278362	Crêpière 25 cm induction avec spatule en bois